

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4155

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Expérimentation de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules (GNV) - Convention tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4155**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Expérimentation de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules (GNV) - Convention tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mobilité motorisée, fondée quasi-exclusivement sur le pétrole, présente un risque systémique fort du fait du caractère épuisable de cette énergie et de la forte volatilité des prix, qui fragilise les ménages et les entreprises. Il s'agit donc d'évoluer vers un système énergétiquement durable et respectueux de l'environnement en diversifiant le mix énergétique et en favorisant l'essor des énergies renouvelables. Dans son scénario énergétique 2050, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) envisage, à horizon 2050, une évolution du parc de véhicules constitué d'un tiers de véhicules électriques, un tiers de véhicules hybrides rechargeables et un tiers de véhicules au gaz ou bio-gaz. Pour favoriser ce changement, les institutions publiques doivent soutenir l'émergence des nouvelles filières telles que la mobilité électrique et le gaz.

Dans ce contexte, le 22 novembre 2012, l'ADEME et Gaz réseau distribution France (GRDF) ont signé un accord-cadre permettant de mutualiser leur expertise sur la thématique de la mobilité durable par le biais du développement du gaz naturel pour véhicules (GNV) en alternative aux carburants classiques.

Le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, sur lequel existent stations et véhicules fonctionnant au GNV, apparaît comme particulièrement propice à l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité pour plusieurs raisons : diversité des usages, présence historique de stations GNV, expertise territoriale sur les systèmes de transports intelligents (ITS) et implication des leaders sur les investissements d'avenir (Optimod'Lyon en tant que pilote et E-Partage en tant que partenaire).

Dans ce cadre, l'ADEME et GRDF proposent de mettre en place une convention tripartite avec la Communauté urbaine, ayant pour objet une expérimentation de mobilité durable au GNV au sein de l'agglomération lyonnaise.

Cette expérimentation, qui veut être une démarche globale, vise à mieux cerner et mieux comprendre les besoins de mobilité afin d'être en capacité de proposer de nouvelles orientations qui participent à réduire l'empreinte environnementale des déplacements et optimisent l'utilisation des investissements publics et privés.

Elle vise à réaliser un diagnostic des pratiques actuelles de déplacements et des contraintes morphologiques du territoire, ainsi que d'étudier les scénarii possibles relatifs aux équipements GNV, qu'il s'agisse de stations ou de véhicules qui permettront demain de mutualiser ou partager les équipements GNV.

L'expérimentation s'appuiera sur 4 actions qui se dérouleront entre fin 2013 et fin 2015. Ces actions seront financées à 50 % par l'ADEME et 50 % par GRDF :

- analyse des flux principaux de déplacements : l'objectif est d'identifier les principales zones géographiques couplant à la fois des flux importants des véhicules utilisés dont l'usage peut être amélioré, et des capacités de mutualisation de stations existantes et d'équipements en nouvelles stations alimentées en gaz naturel et éventuellement bio-méthane,
- mise en œuvre des équipements GNV : sur les zones géographiques identifiées, il s'agit de faciliter la mise en œuvre de nouvelles stations privées ou publiques GNV-bio méthane mutualisées, et/ou d'adapter des stations existantes pour les rendre accessibles aux tiers. Il s'agit, par ailleurs, d'augmenter le nombre de véhicules GNV. Ces véhicules pourront également être intégrés dans de nouveaux services de mobilités (auto-partage, mise à disposition de véhicules non utilisés le week-end, etc.),
- équipement des véhicules GNV en télématique embarquée : il s'agit d'équiper environ 100 véhicules (appartenant essentiellement à GRDF et éventuellement à la Communauté urbaine) afin d'étudier leurs émissions et d'identifier la possibilité de mutualisation des stations et des véhicules entre acteurs privés ou publiques-privés,
- concevoir un outil de mutualisation des ressources pour participer à l'essor du GNV : l'objectif est de concevoir et mettre à disposition un outil de mutualisation inter-entreprises des véhicules et des stations au regard de leurs besoins de mobilité.

Les apports de l'expérimentation sur la mobilité durable au GNV pour la collectivité sont multiples. En particulier, en matière de politiques publiques engagées par la Communauté urbaine, l'expérimentation GNV :

- contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air,
- permet d'élargir le "mix énergétique" de la mobilité dans un objectif de sécurité d'approvisionnement,
- prépare l'arrivée du biogaz dans la mobilité,
- propose une alternative économiquement avantageuse,
- permet d'accroître la part des énergies renouvelables dans les transports à l'horizon 2020 (objectif de 10 % d'énergie renouvelable dans les transports en 2020),
- complète les actions menées sur des nouveaux systèmes de mobilité (autopartage, mutualisation de flotte) tout en préparant la mobilité de demain en complément du projet Optimod'Lyon.

Par ailleurs, cette expérimentation s'articule avec les réflexions en cours menées autour du projet d'implantation d'une station publique au GNV dans le centre de l'agglomération.

La Communauté urbaine contribuera à la mise en place de cette expérimentation via la participation de ses agents et la mise à disposition des données prévues dans la convention.

Les résultats de l'expérimentation seront gracieusement mis à disposition de la Communauté urbaine, qui pourra les utiliser à des fins propres ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention tripartite à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) encadrant l'expérimentation de mobilité durable au gaz naturel pour véhicules sur le territoire de la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.